



République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

Procès-Verbal de séance

Séance du 23 Novembre 2017

L' an 2017 et le 23 Novembre à 18 heures 30 minutes , le Comité Syndical, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Centre administratif du syndicat sous la présidence de

DESSE Daniel Président

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. DUCLOS Jean-Noël, M. RINCHEVAL Alain, M. VARON Bernard, M. VERNIER Philippe, M. DUFUMIER Dominique, M. BACLET Gilles, M. LEDOUX Eric, M. LEDRU Gilles, M. SPECQ André, M. FALLOT Frédéric, M. BRUNETEAU Claude, M. RIVET Claude, M. EUZET Olivier, M. DUSART Michel, M. FAUVIN Patrick, M. PIN Daniel, M. GAILDRAT Olivier, M. LETELLIER Jacques, M. LECLAIRE Patrice, M. ALATI Jacques, Mme GUEDON Lucienne, Mme GREMEAUX Reine, M. RENAULT Jacques
Suppléant(s) : M. LETELLIER Jacques (de Mme CLAISEN-BARTHELEMY Audrey), M. LECLAIRE Patrice (de Mme EULLER Geneviève)

M. GAUBOUR Jacques, M. ZADROS Richard

Absent(s) : Mme CLAISEN-BARTHELEMY Audrey, M. SCHMITT Georges, M. BILLIERE Bernard, M. CASSILDE Max, M. MULLER Patrick, M. FERRACHAT Sébastien, M. BARA Mourad, M. RICHARD Eric, Mme GUINVARCH Eliane, M. LAMBLIN Christian, M. ROUET François, M. FLAHAUT Richard, M. GRANZIERA Gilles, M. DUPUTEL David, Mme EULLER Geneviève, M. LE MESTRE Claude, M. CAILLAUD Pascal

Nombre de membres

- Afférents au Comité Syndical : 42
- Présents : 27

Date de la convocation : 14/11/2017

Date d'affichage : 14/11/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : M. SPECQ André

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 25 Octobre 2017

- Le Porter à connaissance des décisions du Président - 2017-035
- Décision modificative n°01-2017 - 2017-036
- Ouverture par anticipation des crédits budgétaires d'investissement pour l'année 2018 - 2017-037
- Avenant n°3 à la mission de maîtrise d'oeuvre relative à la réalisation du collecteur d'eaux usées entre le poste de refoulement intercommunal Pr7 à Coye-la-Forêt et le lavoir d'Orry la Ville-Phase 2A - 2017-038
- Avenant de prolongation du marché d'exploitation du système d'assainissement collectif du SICTEUB (2014-2017) - 2017-039
- Demande de subvention pour le diagnostic des réseaux d'eaux usées des communes de Plailly, Mortefontaine, Coye la Forêt, la Chapelle en Serval, Pontarmé et Orry la Ville - 2017-040
- Demande de subvention au titre des études et des travaux pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées au Hameau "Les Tilleuls" à Asnières sur Oise - 2017-041

Approbation du Procès-Verbal du Comité syndical du 25 Octobre 2017

Le Procès-Verbal du Comité Syndical est approuvé à l'unanimité.

Réf : 2017-035 - Le Porter à connaissance des décisions du Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-6 et L 5211-11,

Vu la délibération n° 2014-24 du 24/04/2014 donnant délégation d'attributions du Comité Syndical au Président,

Le Conseil Syndical, après avoir pris connaissance des décisions prises par le Président depuis le dernier comité, PREND ACTE de :

La décision n°026-2017 qui confie à l'entreprise ASUR le contrat pour exécuter les opérations préalables à la réception des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées de la rue de la Mascrée et de l'allée de Morcote à Viarmes pour un montant de 9 811.30 € HT soit 11 773.56 € TTC.

La décision n°027-2017 qui confie le contrat établi par le bureau d'études NALDEO, pour la réalisation des études préalables au confortement de la berge de la Thève à Coye la Forêt pour un montant de 13 393.08€ HT soit 16 071.70€ TTC. Le SICTEUB avance les fonds pour le compte de qui de droit en attendant la conclusion finale des experts dans le cadre de ce litige

La décision n°028-2017 qui confie à l'entreprise COSSEC le contrat de coordination SPS pour les travaux de réhabilitation du collecteur d'eaux usées de la rue Jeanest à Jagny sous-bois pour un montant de 2 227.50 € HT soit 2 673.00 € TTC.

La décision n°029-2017 qui autorise la signature avec le bureau d'études CCST de l'avenant n°1 à la mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées des rues de la Mascrée et de l'Allée de Morcote à Viarmes augmentant les phases VISA/DET et AOR pour un montant de 4 170.06 € HT soit 5004.07 € TTC. Cet avenant porte le montant total de la mission à 14 046.05 € HT.

La décision n°030-2017 qui autorise la signature avec l'entreprise SPSC de l'avenant n°1 à la mission de coordination SPS pour les travaux d'extension des collecteurs d'eaux usées et d'eau potable de la ZAC de l'Orme à Viarmes actant la nouvelle répartition des montants entre l'eau usée et l'eau potable. La part EU s'élève à 2 111.70€ HT soit 2534.04€ TTC. La part eau potable s'élève à 703.90€ HT soit 844.68 € TTC. Le montant du marché reste inchangé.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2017-036 - Décision modificative n°01-2017

Vu la délibération n° 2017-014 approuvant le budget primitif 2017 voté le 30 Mars 2017

Monsieur le Président indique que le budget primitif 2017 nécessite certains aménagements
Monsieur le Président présente la décision modificative n°01-2017 et propose les modifications suivantes :

| Fonctionnement - Dépenses | | | | |
|----------------------------------|--------|--|--------------------|---|
| Chapitre | Compte | Libellé | Proposé | Observations |
| 011 | 61523 | Entretien et réparations | 2 000,00 € | Régularisation suite problème de clôtures |
| 011 | 6156 | Maintenance | 824,00 € | Maintenance logiciel PROFIL non prévue au BP |
| 011 | 6228 | Divers | 2 382,00 € | PROTYS gestion des DICT |
| | | TOTAL Chapitre 011 | 5 206,00 € | |
| 67 | 6718 | Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 42 118,00 € | Régularisation des rattachements de l'exercice 2016 (sommés non perçues) : Agence de l'Eau Subvention contrat de Bassin (1111€ et 16086€) et redevance assainissement VEOLIA (24921€) |
| | | TOTAL Chapitre 65 | 42 118,00 € | |
| 012 | 648 | Autres charges de personnel | 3 400,00 € | Formation Agyssoft |
| | | TOTAL Chapitre 012 | 3 400,00 € | |
| | | TOTAL GENERAL | 50 724,00 € | |

| Fonctionnement - Recettes | | | | |
|----------------------------------|--------|------------------------------------|--------------------|---|
| Chapitre | Compte | Libellé | Proposé | Observations |
| 013 | 64198 | Autres remboursement | 17 197,00 € | Régularisation des rattachements de l'exercice 2016 (sommés non perçues) : Agence de l'Eau Subvention contrat de Bassin (1111€ et 16086€) |
| | | TOTAL Chapitre 013 | 17 197,00 € | |
| 70 | 704 | Travaux | 8 606,00 € | PFAC |
| 70 | 70611 | Redevance assainissement collectif | 24 921,00 € | Régularisation des rattachements de l'exercice 2016 (sommés non perçues) : redevance assainissement VEOLIA (24921€) |
| | | TOTAL Chapitre 70 | 33 527,00 € | |
| | | TOTAL GENERAL | 50 724,00 € | |

| Investissement - Dépenses | | | | |
|----------------------------------|--------|-------------------------------------|---------------------|--|
| Chapitre | Compte | Libellé | Proposé | Observations |
| 041 | 2031 | Frais d'études | 76 254,57 € | Régularisation imputations pour intégration dans actif et amortissements |
| 041 | 2128 | Aménagement terrains | 11 611,50 € | |
| 041 | 2315 | Immobilisations en cours | 1 980,00 € | |
| 041 | 217532 | Immobilisations mises à disposition | 260 128,32 € | |
| | | TOTAL Chapitre 041 | 349 974,39 € | |
| 20 | 2051 | Concessions et droits similaires | 12 528,00 € | Logiciel AGYSOFT |
| | | TOTAL Chapitre 20 | 12 528,00 € | |
| 21 | 2182 | Matériel de transport | 14 200,00 € | Acquisition véhicule électrique |
| 21 | 2184 | Mobilier | 2 588,00 € | Tables et chaises pour cuisine |
| 21 | 2188 | Autres | 6 400,00 € | Installation prise recharge véhicule électrique |
| | | TOTAL Chapitre 21 | 23 188,00 € | |
| 23 | 2315 | Immobilisations en cours | 26 677,00 € | Ennedis raccordement route Manon à Orry |
| | | TOTAL Chapitre 23 | 26 677,00 € | |
| | | TOTAL GENERAL | 412 367,39 € | |

| Investissement - Recettes | | | | |
|----------------------------------|--------|----------------------------------|---------------------|--|
| Chapitre | Compte | Libellé | Proposé | Observations |
| 13 | 13111 | Subvention Agence de l'Eau | 49 073,22 € | Travaux Luzarches Centre-Ville Travaux et études |
| 13 | 1313 | Subvention Conseil Départemental | 13 319,78 € | Travaux rue Jeanest à Jagny et rue Jean Monet à Viarmes |
| | | TOTAL Chapitre 040 | 62 393,00 € | |
| 041 | 2033 | Frais de parutions | 1 980,00 € | Régularisation imputations pour intégration dans actif et amortissements |
| 041 | 2315 | Immobilisations en cours | 347 994,39 € | |
| | | TOTAL Chapitre 041 | 349 974,39 € | |
| | | TOTAL GENERAL | 412 367,39 € | |

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative n° 01-2017

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2017-037 - Ouverture par anticipation des crédits budgétaires d'investissement pour l'année 2018

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant les collectivités à engager et à mandater, par anticipation du vote du budget, des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Considérant la nécessité d'une ouverture anticipée des crédits d'investissements afin d'assurer le bon fonctionnement du service jusqu'au vote du budget primitif 2018.

Considérant que le montant total du crédit à ouvrir est de 2 543 071.32 € et se répartit comme ci-après :

| Article | Objet | Montants votés en 2017 | Montant des crédits à ouvrir |
|----------------|--|-------------------------------|-------------------------------------|
| 2031 | Frais d'études | 350 000.00 € | 87 500.00 € |
| 2033 | Frais d'insertion | 5 000.00 € | 1 250.00 € |
| 2051 | Concessions et droits similaires | 5 000.00€ | 1 250.00€ |
| 2118 | Acquisitions autres Terrains | 36 029.64 € | 9 007.41€ |
| 2182 | Matériel de transport | 16 000.00 € | 4 000.00€ |
| 2183 | Matériel de bureau et informatique | 7 328.00 € | 1 832.00 € |
| 2184 | Mobilier | 3 000.00 € | 750.00 € |
| 2188 | Autres | 7 200.00 € | 1 800.00 € |
| 2313 | Constructions | 25 000.00 € | 6 250.00 € |
| 2315 | Installations matériel et outillage | 3 207 500.00 € | 801 875.00€ |
| 2317 | Immobilisations reçues Mise à disposition | 6 476 448.66 € | 1 619 112.16 € |
| 238 | Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles | 33 779.00 € | 8 444.75 € |

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Président à ouvrir par anticipation au budget 2018 les crédits ci-dessus détaillés.

DIT que ces crédits seront repris au budget primitif 2018

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-038 - Avenant n°3 à la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation du collecteur d'eaux usées entre le poste de refoulement intercommunal Pr7 à Coye-la-Forêt et le lavoir d'Orry la Ville-Phase 2A

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code des Marchés Publics

Vu la délibération n°2008-25 confiant la maîtrise d'œuvre de l'opération concernant la réalisation du collecteur d'eaux usées entre le poste de refoulement intercommunal PR7 à Coye la Forêt et le lavoir d'Orry la Ville, à la société POYRY devenue NALDEO.

Vu la décision d'approbation de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 Novembre 2017,

Considérant que compte tenu de l'avancement des travaux de la Phase 2A, il a été constaté, que le point de raccordement entre la phase 2A et la phase 3 sera déplacé route de Montgrésin (au niveau du ru du lavoir), alors qu'il était initialement prévu sur l'étude multicritères sur le chemin rural dit « du petit RIOT ».

Considérant la demande de la commune de Thiers sur Thève concernant la réalisation du collecteur intercommunal de la vallée de la Thève sur la traversée de la commune avant la fin de l'année 2019. Ce tronçon du collecteur fait partie de la phase 3 et celle-ci est planifiée à partir de 2022.

Considérant la nécessité pour des raisons sanitaires de déplacer le poste PRI3 implanté au droit de la mairie, de l'école et d'une cantine scolaire sur la commune de Pontarmé.

Considérant que le SICTEUB souhaite dans la continuité de la phase 2A réaliser une étude d'optimisation de la phase 3 du collecteur de la vallée de la Thève.

Cette prestation non prévue au marché de Maîtrise d'œuvre est d'un montant de 54 990 € HT à comparer à un montant de marché (avenants 1 et 2 compris) de 459 154,30 € HT. Cet avenant porte le montant du marché à 514 144 ,30 € HT L'incidence financière de cet avenant n°3 est de 11,9%.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision de la Commission d'Appel d'Offre du 14 Novembre 2017
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant n°3 et tous les documents s'y afférant

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-039 - Avenant de prolongation du marché d'exploitation du système d'assainissement collectif du SICTEUB (2014-2017)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics

Vu la délibération n° 2013-24 en date du 21 Novembre 2013 relative à l'attribution du marché d'exploitation du système d'assainissement collectif du SICTEUB (2014-2017)

Vu l'avis de la commission d'appel d'offre du 6 Novembre 2017

Considérant que le SICTEUB est actuellement en consultation pour le marché d'exploitation du système d'assainissement collectif pour les années 2018 à 2021. La Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 Novembre 2017 a déclaré infructueux le marché et a décidé de relancer le marché en ayant

recours à la procédure concurrentielle avec négociation en application de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Considérant que le marché pour les années 2018-2021 devait être notifié au 1^{er} Janvier 2018. Or, le passage en procédure concurrentielle avec négociation nécessite un délai supplémentaire de la procédure pour la remise des offres, l'analyse et la négociation avec les entreprises ayant remis une offre.

Considérant la proposition de prolongation du marché actuel de deux mois jusqu'au 28 Février 2018. Cette augmentation du délai n'a pas d'impact financier sur la partie réseaux du marché. Cependant elle entraîne une augmentation pour la partie station de 86 000 € HT/ mois, soit 172 000€ HT et pour la partie commune de 33 835.18€ HT/ mois soit 67 670.36€ HT pour les mois de janvier et février 2018.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision de la Commission d'Appel d'Offre du 6 Novembre 2017
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 5 et tous les documents y afférent pour :
- **PROLONGE** la durée du marché d'exploitation du système d'assainissement collectif du SICTEUB (2014-2017) de 2 mois
- **AUGMENTE** le montant du marché de 172 000€ HT soit 189 200€ TTC pour la partie station et de 67 670.36€ HT soit 74 437.39€ TTC pour la partie commune.
- **DIT** que le nouveau marché d'exploitation du système d'assainissement collectif du Siceub pour les années 2018-2021 aura une durée de 3 ans et 10 mois, du 1^{er} mars 2018 au 31 décembre 2021.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Départs de Monsieur RICHARD élu de la commune de Luzarches et de Monsieur LEMESTRE élu de la commune de Thiers sur Thève. Le nombre d'élus présents est de 25.

réf : 2017-040 - Demande de subvention pour le diagnostic des réseaux d'eaux usées des communes de Plailly, Mortefontaine, Coye la Forêt, la Chapelle en Serval, Pontarmé et Orry la Ville

Considérant le scénario 6b a été retenu par le Syndicat pour la réalisation du collecteur de la Vallée de la Thève. Le tracé de la canalisation de ce scénario longe la vallée de la Thève (de l'amont vers l'aval) depuis la commune de Mortefontaine jusqu'à la commune d'Asnières-sur-Oise.

Considérant que les mesures de débits réalisés par temps de pluie dans le cadre de cette étude ont permis de mettre en évidence, un apport d'eaux claires parasites météoritiques important dans les réseaux eaux usées des communes de Plailly et de Mortefontaine représentant environ 3,5 hectares de surface active.

Considérant que le SICTEUB a pour objectif de diminuer de 30% les eaux claires parasites qu'il collecte à tort.

Considérant que dans un souci d'optimisation des futurs travaux et investissements à engager pour la réalisation du collecteur de la Vallée de la Thève phase 3, le syndicat envisage de réaliser une étude diagnostic des réseaux d'eaux usées des communes de Plailly, Mortefontaine, la Chapelle en Serval, Pontarmé et Orry la Ville en vue de rechercher l'origine de ces eaux claires parasites.

Considérant qu'il convient de réaliser une étude diagnostic du réseau de Coye-la-Forêt afin de préparer au mieux la future mise en séparatif du réseau du centre de la Ville.

Considérant également que ces ECPM entraînent des surcharges hydrauliques sur le poste PRI7 à Mortefontaine se traduisant par des by-pass récurrents dans la Thève. Cette étude devra intégrer la faisabilité de la réalisation d'un bassin d'orage au PRI7 à Mortefontaine afin de minimiser à ces débordements au milieu naturel. Cet ouvrage sera intégré dans le fonctionnement global du futur collecteur de la Vallée de la Thève.

Considérant pour finir, que la réalisation du Collecteur de la Vallée de la Thève Phase 2A a permis de raccorder quelques habitations de la commune de Coye-la-Forêt zonées initialement en assainissement non collectif. Par conséquent il convient d'actualiser le Schéma Directeur d'Assainissement de ces six communes et de mettre à jour leur plans de zonage eaux usées et eaux pluviales.

Considérant que l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Départemental de l'Oise peuvent apporter leur concours financier pour ce type d'études.

Monsieur VALLET ingénieur du SICTEUB précise que la durée de vie d'un schéma directeur d'assainissement est d'environ 10 ans. Il faudra probablement bientôt renouveler les SDA des communes du Val d'Oise.

Le comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- **A SOLLICITER** auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental de l'Oise un concours financier pour les études concernant le diagnostic des réseaux d'eaux usées de Coye-la-Forêt, Plailly, Mortefontaine, la Chapelle en Serval, Pontarmé et Orry la Ville, de la mise à jour des SDA et des plans de zonage ainsi que la faisabilité de la réalisation d'un bassin d'orage au PRI7 à Mortefontaine.
- **A SIGNER** tous les documents relatifs à ce dossier
- **De DIRE** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018

Cette délibération annule et remplace la délibération 2017-004 du 26/01/2017

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-041 - Demande de subvention au titre des études et des travaux pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées au Hameau "Les Tilleuls" à Asnières sur Oise

Considérant que la Communauté de Communes de Carnelle Pays de France a pour projet de construire une nouvelle gendarmerie au hameau des Tilleuls le long de la route départementale 909 sur la commune d'Asnières sur Oise.

Considérant que l'inspection télévisée des collecteurs existants sur le hameau des Tilleuls montre de nombreuses fissures circulaires et longitudinales (51 fissures sur 330ml de longueur rue des Tilleuls et des Charmilles) sur la canalisation de diamètre 200mm en grès. Ces anomalies (particulièrement les fissures longitudinales) amenuisent la résistance mécanique de la canalisation et peuvent être à l'origine d'éventuels effondrements de l'ouvrage, arrêtant tout écoulement des eaux usées. Par ailleurs, six contres pentes de plus de 15% ont été identifiées, ces défauts quant à eux diminuent la capacité de la canalisation et occasionnent des ralentissements de l'écoulement voire des stagnations des eaux usées.

Considérant que dans un souci de rétablir une certaine pérennité de cet ouvrage et de pouvoir collecter les effluents générés par la nouvelle gendarmerie, le SICTEUB a décidé de réaliser, durant l'année 2018, les travaux nécessaires à la réhabilitation de ce réseau d'assainissement, et cela préalablement à l'ouverture au public du nouveau bâtiment.

Considérant que cette opération peut faire l'objet d'une subvention pouvant être octroyées par nos partenaires financiers (le Conseil Départemental du Val d'Oise et l'Agence de l'Eau Seine Normandie). Un dossier justificatif de demande de subvention (tant sur la phase conception que réalisation) devra leur être adressé avant tout démarrage d'études ou de travaux.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental du Val d'Oise les concours financiers nécessaires à la réalisation de cette opération.

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu :

Séance levée à : 19 :30